

ENFIN ! LA RÉFORME DES RETRAITES EST SUSPENDUE !

Les socialistes viennent d'obtenir la suspension complète et immédiate de la réforme Borne, sur les retraites. Après plus de 2 ans de lutte au Parlement et dans la rue, après une mobilisation sociale de plusieurs mois, à laquelle les gouvernements Macron étaient toujours restés sourds, cette réforme injuste, qui n'a jamais été adoptée par le Parlement connaît enfin son premier coup d'arrêt.

En attendant son abrogation définitive, que nous porterons aux prochaines élections présidentielle et législatives, c'est une première victoire immense pour toute une génération de travailleurs et de travailleuses qui pourra partir à la retraite plus tôt, dès les prochaines semaines.

Pour des raisons constitutionnelles, seul le Gouvernement a le pouvoir de suspendre cette réforme (l'article 40 de la Constitution empêchant aux parlementaires de déposer des amendements qui aggravent une charge publique), c'est pourquoi nous en avons fait notre condition principale pour ne pas censurer aujourd'hui le gouvernement Lecornu.

Nous avons également obtenu l'abandon du 49-3, cet outil qui permet au Gouvernement de contraindre le pouvoir de l'Assemblée Nationale. Le Parlement retrouvera donc sa capacité de décider de façon souveraine.

**NOUS NOUS SAISIRONS
DE CETTE SITUATION
NOUVELLE POUR
PORTER DANS LE
DÉBAT LES MESURES
DE NOTRE CONTRE-
BUDGET :**

- **NOUS DÉFENDRONS L'INSTAURATION D'UNE TAXE ZUCMAN SUR LES HAUTS PATRIMOINES POUR RESTAURER DE LA JUSTICE FISCALE ;**
- **NOUS NOUS BATTRONS POUR AUGMENTER LES SALAIRES JUSQU'À 2000€ ;**
- **NOUS EXIGERONS DES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCOLOGIE À LA HAUTEUR DES BESOINS.**

**NOUS N'AVONS
RENONCÉ À AUCUN
DE NOS COMBATS !**

Nous restons opposés aux politiques macronistes que nous combattons pied à pied dans le débat budgétaire qui s'ouvre. La censure reste possible à tout moment.

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

POURQUOI AVOIR INSISTÉ SUR LA SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET PAS UN SIMPLE DÉCALAGE ?

- Le décalage était l'option proposée en premier par Sébastien Lecornu. Cela consiste à mettre sur pause l'augmentation de l'âge de départ à la retraite (à 62 ans et 9 mois) jusqu'en 2027, et laisser la durée de cotisation requise évoluer (de 42,25 annuités aujourd'hui à 43 en 2028). Et, en 2027, la réforme reprendrait automatiquement. C'est insuffisant car cela concerne moins de personnes et cela permet de contourner l'obligation d'un retour au vote du Parlement, au bout de la période.
- La suspension immédiate et complète que nous avons exigée, c'est la mise sur pause de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite ET de l'augmentation de la durée de cotisation. En 2027, la réforme ne redémarrera pas automatiquement, mais seulement si le Parlement le vote.

QUI BÉNÉFICIERA DE LA SUSPENSION ?

- Les personnes nées entre 1964 et 1965 bénéficieront immédiatement de la suspension. Pour elles, l'âge de départ en retraite resterait à 62 ans et 9 mois, au lieu de monter jusqu'à 63 ans et trois mois. Ce sont six mois de gagnés tout de suite !
- On peut également citer les fonctionnaires qui ont des métiers pénibles et dangereux : la suspension améliore la situation de tous ceux nés entre 1969 et 1979.
- Certaines personnes bénéficieront indirectement de cette suspension. Même si la réforme Borne n'était pas abrogée par le prochain Président de la République en 2027, il y aura quand même un gain pour les générations 1966 à 1969. Pourquoi ? Parce que le déploiement de la réforme Borne aura été retardé de deux ans par la suspension. Ainsi, la génération 1966 devra partir à 63 ans au lieu de 63 ans et demi, et la première génération qui devra partir à 64 ans ne sera pas la génération de 1968, mais celle de 1970.

COMBIEN DE PERSONNES SONT CONCERNÉES ?

- Pour avoir un ordre de grandeur, à cet âge-là, une génération complète compte environ 850 000 personnes, mais toutes ne sont pas concernées, car certaines partent plus tôt grâce à des dispositifs spéciaux, d'autres partent plus tard. Ce sont 3,5 millions de personnes qui pourront partir plus tôt avec la suspension.

LE PS A-T-IL ABANDONNÉ L'ESPOIR D'ABROGER LA RÉFORME DES RETRAITES ?

- Non. Notre objectif reste l'abrogation, nous n'avons pas varié. La situation politique ne permettant pas l'abrogation aujourd'hui, nous avons demandé et obtenu la suspension qui bénéficie immédiatement à plusieurs centaines de milliers de personnes. Nous continuerons de porter l'abrogation dans les futures élections présidentielle et législatives. Si nous accédons au pouvoir, nous l'abrogerons immédiatement.

LE PS A-T-IL ABANDONNÉ LA TAXE ZUCMAN, L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT, ET TOUT LE RESTE DE CE QU'IL PORTAIT ?

- Non, nous n'abandonnons rien, nous porterons tout ce que nous pouvons porter dans le débat parlementaire qui s'ouvre. Grâce à notre pression, le budget contient déjà l'extension de la taxe différentielle sur les très hauts revenus, une taxe sur le patrimoine financier dormant dans les holdings, une extension partielle de la taxe exceptionnelle sur les bénéfices des très grandes entreprises, une augmentation de la réduction d'impôt Coluche en faveur des associations d'aide aux démunis...
- C'est insuffisant, car notre passion n'est pas d'augmenter les impôts pour les augmenter, mais bien pour redistribuer... mais ça montre ce que peut produire un rapport de force qui fonctionne réellement.

MAIS LE BUDGET CONTIENT DES HORREURS !

- Oui, et la bataille se mènera au Parlement. Nous n'imaginons personne accepter l'année blanche et le gel des prestations sociales et nous serons aux devants pour supprimer ces mesures injustes.

LECORNU VEUT-IL PASSER LE BUDGET PAR ORDONNANCE ?

- Cette théorie lancée par Jean-Philippe Tanguy, le chef de file du RN sur le budget, est absurde, pour trois raisons.
- D'une part, parce que l'ordonnance est prévue pour le cas où le Parlement passerait trop de temps à débattre. Si le Parlement examine le budget dans les temps, alors le gouvernement ne peut pas recourir à l'ordonnance. Il y a donc un moyen simple d'éviter l'ordonnance : que tous les groupes politiques fassent en sorte de ne pas obstruer le débat parlementaire.
- D'autre part, si le gouvernement veut vraiment forcer les choses, il a un moyen plus simple que l'ordonnance : en déposant volontairement le budget en retard, le gouvernement peut recourir à la loi spéciale (comme l'année dernière), ce qui lui permet d'ouvrir le montant de crédits budgétaires qu'il souhaite. L'année dernière, c'était 25%, pour forcer le Parlement à adopter un budget.
- Par ailleurs, en cas de censure et/ou de dissolution et/ou de démission/destitution, cette problématique se posera de façon similaire : le budget n'étant pas voté dans les temps impartis par la Constitution, c'est la loi spéciale qui s'applique et des décrets gouvernementaux, comme l'an dernier, suite à la censure du Gouvernement Barnier. L'argument du RN ne tient donc pas.
- Enfin et surtout : si le gouvernement fait cela, nous censurerons, car, si nous ne l'utilisons pas pour l'instant, cela ne signifie pas que nous avons abandonné l'arme. En vérité, le gouvernement n'a pas le choix : soit il joue le jeu du Parlement, soit il finira censuré.